



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée : «Les femmes  
en l'an 2000: égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle»

### Déclaration présentée par Umuada Igbo Nigeria, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social

---

\* Le présent document n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## **Déclaration**

Après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, la promotion et l'autonomisation des femmes ont évolué dans certaines parties du monde. L'autonomisation des femmes est devenue un concept connu de tous mais il reste beaucoup à faire pour le mettre en œuvre partout dans le monde, particulièrement en Afrique et plus spécifiquement au Nigéria.

### **Un droit fondamental des femmes, le droit d'hériter**

Dans certains États du Nigéria, notamment dans certaines parties du sud-est, la pratique veut qu'un enfant de sexe féminin n'ait pas le droit d'hériter des biens de son père notamment des biens fonciers.

En avril 2014, la Cour suprême a rendu caduques la loi et la coutume Igbo qui interdisent à une femme d'hériter un bien foncier de son défunt père au motif qu'elles sont discriminatoires et incompatibles avec les dispositions de la Constitution de la République fédérale du Nigéria. La Cour a estimé que cette pratique allait à l'encontre des paragraphes 1 a) et 2 de la section 42 de la Constitution de 1999. L'arrêt a été prononcé comme suite au recours numéro SC.224/2004 déposé par M<sup>me</sup> Lois Chituru Ukeje (épouse de feu Lazarus Ogbonna Ukeje) et par leur fils, Enyinnaya Lazarus Ukeje, contre Cladys Ada Ukeje (la fille du défunt).

Nous avons mené la lutte contre cette coutume. Nous avons organisé des conférences et sensibilisé la population, particulièrement les femmes, à la question des droits successoraux. Nous prévoyons également des visites, des manifestations et des réunions de sensibilisation visant à éduquer les communautés, les villages et les villes à cette question. La plupart des victimes n'ont sans doute accès ni à la radio ni à la télévision.

### **Dignité et intégrité physique des femmes**

Viol/défloration: Il s'est produit des cas de viol dans plusieurs communautés. Un des plus révoltants est le viol de vieilles femmes de 60 à 80 ans par de jeunes hommes de 17 à 25 ans. Notre organisation, en collaboration avec d'autres organisations non-gouvernementales et la Chambre d'assemblée de l'État d'Enugu, a mené le combat contre le viol de ces vieilles femmes à Opi dans la ville de Nsukka, dans l'État d'Enugu.

Notre organisation met à la disposition des victimes de viol, des veuves et des nécessiteuses des services juridiques gratuits. Nous encourageons les femmes et les filles victimes de viols à signaler ces viols afin que les coupables soient traduits en justice. La difficulté tient au fait que les victimes renoncent à signaler ces viols par crainte de la stigmatisation.

### **Les filles**

#### **Éducation des filles**

Le taux d'abandon scolaire est élevé chez les filles. Le pourcentage de jeunes femmes âgées de 20 à 29 ans dans la région du Nord-Ouest qui sont incapables de lire et d'écrire est supérieur à celui du même groupe dans la région du Sud-Est, et ce

pour plusieurs raisons: mariage précoce, maternité précoce, insalubrité et manque d'enseignantes. Toutefois deux raisons ressortent plus particulièrement:

**Droits d'inscription:** les filles appartenant au quintile de richesse le plus pauvre sont les plus susceptibles de ne pas être scolarisées, le coût étant selon les parents une des principales raisons de l'abandon scolaire des filles. En théorie l'éducation est gratuite, le Gouvernement assurant l'éducation universelle de base depuis la première année de l'enseignement primaire jusqu'à la troisième année du premier cycle du secondaire mais dans la pratique les parents doivent verser des droits qui constituent une charge disproportionnée pour les pauvres.

**Mauvaise qualité de l'éducation:** les résultats obtenus par les filles lors des examens baissent et il est urgent d'en étudier les raisons. La mauvaise qualité de l'enseignement est une explication mais n'explique pas totalement pourquoi les filles obtiennent de plus mauvais résultats que les garçons. Il s'agit de trouver la manière d'améliorer la culture de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous en incluant dans cet effort les filles des familles les plus pauvres.

### **Mariage des enfants**

Au Nigéria, 39 % des filles sont mariées avant leur dix-huitième anniversaire, 16 % avant qu'elles n'aient 15 ans. Le taux de prévalence du mariage des enfants varie notablement d'une région à l'autre, ce chiffre atteignant 76 % dans la région du Nord-Ouest.

À noter que l'éducation est un indicateur puissant permettant de déterminer si une fille fera un mariage d'enfant. Dans le groupe des femmes sans instruction âgées de 20 à 24 ans, 8 % étaient mariés avant l'âge de 18 ans contre 13 % chez les filles qui avaient au moins terminé leurs études secondaires.

La loi sur les droits des enfants de 2003 fixe au plan national à 18 ans l'âge légal minimum du mariage. Il faut néanmoins, pour que cette loi prenne effet, que les Assemblées des États prennent les mesures nécessaires, or à ce jour 23 seulement des 36 États ont pris des mesures concrètes pour faire respecter l'âge minimum du mariage.

Les chiffres montrent certes que le taux de prévalence du mariage des enfants a baissé de 9 % depuis 2003 mais il faut prendre des mesures pour empêcher que des milliers de filles ne soient mariées dans les années à venir. Si la tendance actuelle se maintient, le Fonds des Nations Unies pour la population estime que 4 615 000 filles seront mariées enfants d'ici 2030.

### **Les femmes et la santé**

#### **Mortalité maternelle**

Le Nigéria a un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde. Une nigériane meurt en couches toutes les 10 minutes. Les politiques adoptées n'ont pas été suivies des dépenses et de la mise en œuvre prévues. Le Nigéria doit augmenter son budget en matière de soins de santé.

Les mères appartenant au quintile le plus pauvre courent six fois et demi plus de risques de mourir que le quintile le plus riche. Près de neuf femmes sur dix qui ont suivi des études supérieures et deux tiers des femmes qui ont suivi des études

secondaires accouchent dans un établissement de santé tandis que pour les femmes sans instruction ce n'est le cas que d'une femme sur dix.

### **Les femmes, leur place parmi les dirigeants et la prise de décision**

En 2011, 13 femmes ont postulé à la fonction de gouverneur, 90, ont brigué des sièges de sénateurs (9 %), 220 des sièges de membres de la Chambre des représentants et 90 des sièges au sein des diverses Chambres de l'Assemblée; ce qui est plus important c'est qu'une femme se présentait pour la première fois à des élections présidentielles primaires, sous l'égide du Parti démocratique populaire.

Le peu de femmes aux postes de prise de décision est peut-être un des éléments qui expliquent le faible investissement du Nigéria dans les secteurs d'importance cruciale pour le développement humain tels que la santé et l'éducation. Les femmes sont sous-représentées dans tous les organes de prise de décision politique et leur représentation ne s'est pas renforcée depuis l'instauration du régime démocratique.

Au Nigéria la Chambre des représentants comporte 360 membres dont 25 sont des femmes. Environ 4 % seulement des conseillers locaux sont des femmes.

Malgré les mauvais résultats obtenus par les femmes lors des élections à l'Assemblée nationale de 2011, on relève que des femmes nommées par le pouvoir politique ont été plus nombreuses comme il ressort du nombre de femmes siégeant au Conseil exécutif fédéral dirigé par le Président Goodluck Jonathan. Sur les 42 ministres nommés avant le remaniement du cabinet du 13 septembre 2013, 13 sont des femmes (31 %).

De même, sur 43 secrétaires permanents 11 sont des femmes (25 %) et sur 13 conseillers 5 sont des femmes (38 %). C'est une femme qui préside la Cour suprême.

Par ailleurs, un autre gain important obtenu par les femmes sous le régime actuel a été la nomination de ministres femmes investies de portefeuilles jusque-là gérés par des hommes, par exemple le Ministère du pétrole détenu par M<sup>me</sup> Diezani Alison-Madueke, le Ministère des finances détenu par M<sup>me</sup> Ngozi Okonjo-Iweala et le Ministère de l'aviation qu'a détenu la princesse Stella Oduah. Il faut également citer quelques ambassadrices nigérianes notamment M<sup>me</sup> Joy Ogwu, représentante permanente auprès de l'ONU qui a aussi présidé le Conseil de sécurité de l'ONU.

Il est intéressant de relever que depuis 1999 des femmes ont occupé des postes administratifs et politiques clés.

À noter le travail accompli par des femmes telles que M<sup>me</sup> Ndi Okereke Onyiuke, ancienne Directrice générale de la Bourse du Nigéria, M<sup>me</sup> Dora Akunyili, ancienne Directrice générale de l'Agence nationale nigériane pour l'administration et le contrôle des produits alimentaires et pharmaceutiques, M<sup>me</sup> Obiageli Ezekweseli, ancienne assistante spéciale principale de l'ancien Président Obasanjo chargée de l'Unité de suivi du budget et de la surveillance des prix, M<sup>me</sup> Evelyn Oputu, Directrice générale de la Banque nigériane de l'industrie, M<sup>me</sup> Ruqayyatu Ahmed Rufai, ancienne Ministre de l'éducation, M<sup>me</sup> Ifueko Omoigui Okauru, dernière Présidente exécutive de l'administration

fiscale fédérale, M<sup>me</sup> Grace Alele William, ancienne Vice-Chancelière de l'Université du Bénin et M<sup>me</sup> Okonjo Iwela qui, en qualité de Ministre des finances sous le Président Obasanjo a œuvré sans relâche entre autres pour obtenir un allègement de la dette extérieure du Nigéria. Les rôles qu'elles ont remplis ont rehaussé le palmarès et le profil des nigérianes.

### **Émancipation économique des femmes**

Cinquante-quatre pour cent des nigériens continuent de vivre dans la pauvreté et la proportion a doublé depuis 1980 (à l'époque 28 % étaient classés comme étant pauvres). Les indicateurs du développement humain au Nigéria sont également pires que ceux enregistrés dans des pays à revenu intermédiaire inférieur comparables. Quarante-deux pour cent des enfants nigériens souffrent de malnutrition. Près de 6 millions de jeunes, femmes et hommes, arrivent sur le marché du travail chaque année mais 10 % seulement réussissent à trouver un emploi dans le secteur structuré et un tiers d'entre eux seulement sont des femmes.

Sans titre foncier, il est difficile pour des femmes d'obtenir les fonds dont elles ont besoin afin de lancer des entreprises productives. Une entreprise sur cinq est gérée par une femme mais l'absence de capitaux constitue un frein.

Nous remercions le Président Goodluck Jonathan d'inciter fortement les femmes à constituer des coopératives et de s'efforcer de faire venir à elles l'argent dont elles ont besoin pour leur activité économique.

---